

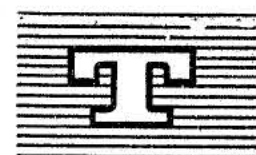
NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

UN. LIBRARY
17 JUN 1957



UN/SA COLLECTION



PROVISOIRE

T/PV.815

14 juin 1957

FRANCAIS

Vingtième session

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA HUIT CENT QUINZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New-York,
le vendredi 14 juin 1957, à 14 h. 30.

Président :

M. HOOD

(Australie)

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle du Tanganyika :
rapport annuel sur l'administration du Territoire sous tutelle du
Tanganyika [4a] (suite)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en document mimeographié, portant le symbole T/SR.815. Les délégations pourront y apporter les corrections qu'elles jugeront bon et dont il sera tenu compte dans la rédaction définitive qui paraîtra en volume imprimé.

57-18267

EXAMEN DE LA SITUATION DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DU TANGANYIKA : RAPPORT ANNUEL SUR L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE SOUS TUTELLE DU TANGANYIKA (T/1286, 1304, 1317, 1318; T/L.772) /Point 4 a) de l'ordre du jour/ (suite)

Sur l'invitation du Président, M. Fletcher-Cooke, Représentant spécial pour le Territoire sous tutelle du Tanganyika sous administration britannique, prend place à la table du Conseil.

Progrès économique (suite)

M. BARGUES (France) : Je n'abuserai pas longuement de l'obligeance du Représentant spécial. J'ai en effet trouvé dans l'excellent rapport de l'Autorité administrante et dans la déclaration liminaire du Représentant spécial des informations qui dressent un tableau à peu près complet de la situation dans le Territoire. Au demeurant, M. Fletcher-Cooke, dans ses réponses à diverses questions posées par plusieurs de mes collègues, a donné des renseignements complémentaires. Il ne me reste plus qu'à lui demander quelques précisions sur certains problèmes qui ont été, du moins en partie, précédemment invoqués.

Le Représentant spécial nous a dit que l'impôt de capitation des Africains et l'impôt personnel des non-Africains avaient été remplacés depuis le 1er janvier 1956 par un impôt unique, applicable à toutes les catégories de contribuables et payé par tous les hommes de plus de dix-huit ans, et qui se présente sous la forme d'une taxe progressive, calculée en fonction du revenu des contribuables. J'aurais désiré que le Représentant spécial nous donne sur ce nouveau régime fiscal des renseignements complémentaires. J'aurais voulu savoir notamment s'il s'agit d'une taxe fixée à un pourcentage des revenus ou bien si c'est ce que nous appelons, dans les Territoires administrés par la France, la capitation graduelle, c'est-à-dire un impôt personnel mais à taux fixés à des paliers différents suivant les tranches de revenu des contribuables. Ceci est la première question que je voudrais poser. S'agit-il d'un pourcentage ou d'un taux spécifique en fonction d'une certaine tranche du revenu, et de quelle manière est perçu l'impôt? Les contribuables sont-ils astreints à faire une déclaration de la même manière que les assujettis à l'impôt sur le revenu?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : L'impôt personnel est, comme l'a dit le représentant de la France, un impôt graduel et non pas un impôt à pourcentage. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux et je parle de mémoire. Ces nouveaux chiffres prévoient un versement de

dix shillings par revenu de 100 livres par an, et ainsi de suite, jusqu'à un maximum de neuf livres par an, je crois, sur un revenu de 3 ou 400 livres. Par conséquent, il ne s'agit pas d'un pourcentage. En ce qui concerne la perception des impôts sur la population africaine, ces impôts sont recueillis par les autorités autochtones qui, bien entendu, connaissent les revenus approximatifs de ceux qui sont assujettis à l'impôt. Les assujettis ne sont pas supposés remplir un formulaire. Pour la grande majorité des imposables, et certainement pour tous les fonctionnaires de l'Administration, cet impôt est retenu à la source. Il ne s'agit donc pas de remplir une déclaration d'impôts dans ce sens.

M. BARGUES (France) : Si j'avais posé cette question, c'était pour me rendre compte si ce nouveau régime fiscal continuait d'être bien adapté à l'état d'évolution de la société indigène. A ce propos, je voudrais poser une question complémentaire au Représentant spécial. La modification du régime de la taxe personnelle a-t-elle eu pour unique effet d'établir une charge plus équitable entre les divers contribuables ou bien a-t-elle entraîné également une augmentation des recettes perçues pour le budget?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

Le remplacement de l'impôt de capitation primitif par un impôt personnel n'a pas provoqué immédiatement d'augmentation de recettes; mais le taux plus élevé dont j'ai parlé, et qui a été introduit dans le budget actuel, amènera certainement une augmentation. Il n'y a aucune différence fondée sur la race. Tout membre d'une communauté ayant atteint le niveau fixé pour le paiement de l'impôt y est astreint ainsi qu'à l'impôt de capitation.

M. BARGUES (France) : Je passe à un autre ordre de questions. Je voudrais revenir sur un problème qui a déjà été évoqué par plusieurs de mes collègues. Il s'agit de l'équilibre budgétaire ou, plus exactement, de l'absence d'équilibre au cours des derniers exercices.

J'ai constaté que, pour l'exercice 1955-1956, le déficit était de l'ordre de 850.000 livres. Le déficit qui avait été évalué au début de l'exercice 1956-1957 était également important. Le Représentant spécial nous a fait savoir que ce déficit s'élevait réellement à 1.371.000 livres en février, mais qu'on pouvait espérer qu'il serait arrêté à une somme inférieure à la clôture de l'exercice. Enfin, le déficit prévu pour l'exercice 1957-1958 serait de l'ordre de 680.000 livres.

Il semble donc que le déficit, au moins dans ce cycle de trois années, ait tendance à prendre un caractère que je ne qualifierai pas de chronique, parce que je suppose que ce n'est que temporaire, mais un peu régulier tout au long des exercices. Y a-t-il là le reflet d'une situation moins bonne qu'auparavant ou est-ce que ce déficit est provoqué uniquement par des causes accidentelles? J'entends bien que, selon les informations qui ont été données par la Puissance administrante et par le Représentant spécial, une partie du déficit de l'exercice en cours a été provoquée par la baisse des importations puisque je crois que les importations, en 1955, avaient atteint 49 millions de livres et qu'elles sont tombées à 42 millions de livres en 1956. Mais il est vraisemblable qu'il n'y a là qu'une cause de la baisse des recettes budgétaires. Il existe aussi sans doute d'autres causes car, s'il n'y avait que celle-là, la baisse des recettes ne se serait fait sentir que sur un seul exercice. Faut-il voir dans ce déficit le résultat de motifs autres que la baisse des importations?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

Dans une certaine mesure, d'autres causes sont en jeu et il n'est pas douteux qu'au cours des dernières années, le Gouvernement du Tanganyika a entrepris un vaste programme d'expansion des services sociaux, de l'enseignement, des services de la santé publique, afin de répondre à une demande pressante et il a d'ailleurs été encouragé à le faire par les recommandations du Conseil de tutelle et par le Conseil législatif. En même temps, certaines sommes ont été dépensées à des fins plus productives. J'ai déjà parlé, par exemple, des capitaux employés pour l'irrigation et pour d'autres projets analogues qui sont en cours d'exécution. Mais les revenus qui en résulteront n'apparaîtront que dans un certain temps; on ne peut espérer que ces projets seront rentables en douze ou dix-huit mois. Peut-être commenceront-ils à donner un revenu dans trois ou quatre ans et le budget sera alors remis en équilibre.

M. BARGUES (France) : Je remercie le Représentant spécial des intéressantes précisions qu'il m'a fournies. Je constate que nous trouvons, au Tanganyika, une situation que nous avons déjà rencontrée dans d'autres Territoires où l'exécution d'un programme d'investissements entraîne des difficultés financières qui ne doivent être que temporaires puisque les dépenses que l'on fait doivent être rentables, mais ne peuvent l'être qu'après l'expiration d'un certain délai. Le problème qui se pose est donc de parer au déficit pendant ce délai.

Quelles sont les ressources auxquelles le gouvernement peut avoir recours? Il y a évidemment la possibilité d'augmenter la charge fiscale, mais cette possibilité est peut-être limitée. Est-ce que le budget comprend un fonds de réserve dans lequel le gouvernement a la faculté de puiser pour combler le déficit éventuel?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

Il existe un petit fonds de réserve. Je ne peux pas dire exactement, pour le moment, quel en est le montant; mais je pourrai donner ce renseignement plus tard, en même temps que les autres chiffres que je me suis engagé à fournir en ce qui concerne les estimations budgétaires. Toutefois, il ne serait certainement pas sage de trop compter sur ce fonds de réserve qui n'est pas très considérable.

MG/AB

T/PV.815
- 8/10 -

M. Fletcher-Cooke
(Représentant spécial)

Par conséquent, nous nous trouvons, comme je l'ai déjà dit, dans une situation telle que nous risquons d'être contraints, cette année, d'avoir un deuxième budget et d'imposer une fiscalité plus lourde.

La seule autre source de revenu supplémentaire qui s'offre à nous sans augmentation des impôts est le plan de productivité accrue de l'Afrique dont j'ai déjà parlé et qui devrait être rentable dans le délai d'un an.

M. BARGUES (France) : Parmi les causes de déficit que j'ai indiquées et que le Représentant spécial nous avait d'ailleurs signalées figurent la baisse des importations. Cette baisse des importations a plusieurs causes que le Représentant spécial a bien voulu énumérer d'ailleurs dans sa déclaration liminaire. Ce sont des causes de caractère essentiellement temporaire. Il ne semble pas - et c'est sur ce point que je désirerais avoir des précisions - il ne semble pas que la baisse des importations ait correspondu à une diminution du pouvoir d'achat de la population, c'est-à-dire à une diminution de ses revenus, car je constate que, dans le même temps que l'on était obligé d'enregistrer une baisse des importations, les exportations augmentaient considérablement. Elles sont passées de 39 millions de livres en 1955 à plus de 48 millions de livres en 1956.

Dans la mesure où l'on peut évaluer le revenu d'un pays à économie sommaire comme le Tanganyika, d'après l'importance des exportations des produits de ce pays, il semble au contraire que le pouvoir d'achat de la population ait augmenté.

La question que je voudrais donc poser est la suivante : tandis que l'on constatait une baisse des importations, les ventes intérieures, la consommation intérieure, ont-elles été affectées ?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le premier point sur lequel je voudrais insister répond à la première partie de l'observation faite par le représentant de la France.

Dans ma déclaration liminaire, j'ai souligné qu'il existait six raisons possibles de diminution de revenus provenant des droits à l'importation; les trois premières de ces six raisons peuvent être considérées comme essentiellement temporaires, alors que les trois dernières ont une action à long terme et pourraient non seulement continuer à agir dans l'avenir, mais encore augmenter leur influence. Ce sont toutes d'ailleurs des tendances souhaitables : il s'agit en effet d'une tendance à l'accroissement de la population; d'une tendance de cette population à économiser ou à dépenser son argent pour l'achat de biens plus durables que de s'acheter des biens de consommation immédiate; et enfin la tendance à acheter des produits fabriqués au Tanganyika ou en Afrique Orientale.

Ce sont des facteurs à long terme et nous voudrions qu'ils continuent à se manifester.

D'autre part les chiffres que j'ai donnés concernant la valeur de la production nationale du Tanganyika au cours des dernières années, c'est-à-dire jusqu'en 1954, ont montré une augmentation constante et je crois savoir que les chiffres pour 1955, 1956 et 1957 continueront de montrer la même tendance à l'augmentation.

Comme je l'ai dit, nous avons donc une espèce de chute, de trou, entre le revenu et les dépenses publiques.

Mais tous les autres facteurs montrent que l'économie intérieure du pays est en train de se transformer considérablement depuis quelques années.

M. BARGUES (France) : Le Représentant spécial vient de répondre par anticipation à l'une des questions que j'avais l'intention de lui poser. Je voudrais en effet revenir quelques instants sur un problème qui a été examiné ce matin, celui du financement du deuxième plan de développement 1956-1960.

D'après les renseignements qui ont été fournis par l'Autorité administrante comme par le Représentant spécial lui-même, l'Autorité administrante a l'intention de recourir, pour le financement de ce plan de développement, à diverses sources, notamment aux emprunts locaux et aux emprunts extérieurs.

En ce qui concerne les emprunts locaux, il s'agit évidemment de faire appel à l'épargne locale. Le Représentant spécial vient de nous dire que cette épargne, qui est née récemment, a tendance à se développer. Il a cité d'ailleurs en exemple, si mes souvenirs sont exacts, l'augmentation des dépôts dans les caisses d'épargne. Serait-il en mesure de nous dire, d'une façon plus générale, quels sont les placements qui ont la préférence des épargnants locaux, en dehors de ces dépôts à la Caisse d'épargne, qui augmentent, certes, mais à un rythme relativement lent.

Il semble qu'il y ait chez les épargnants africains le désir de limiter les dépenses de biens de consommation et d'augmenter le placement des économies.

Quels sont les placements vers lesquels sont attirés plus particulièrement les épargnants locaux?

Le Représentant spécial nous a indiqué ce matin qu'il y avait assez peu de chance pour qu'un emprunt local puisse apporter des fonds très importants. Il a même ajouté que certains des épargnants locaux étaient beaucoup plus tentés par des placements à l'extérieur que par des placements intérieurs; mais je pense que l'observation s'applique surtout aux Européens et aux Asiatiques? Est-ce que

l'Africain - je le suppose, mais c'est une des questions que je pose - est plutôt tenté de placer ses économies dans le Territoire même? Il n'est peut-être pas attiré par des obligations ou des actions émises sur place. Que fait-il de son argent? Donne-t-il une extension à ses exploitations? Est-ce qu'il investit ses économies dans des constructions immobilières?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La réponse à cette question est je crois contenue dans la réponse que j'ai donnée au représentant de l'Inde. Je crois qu'il est parfaitement exact, comme le représentant de la France vient de nous le suggérer, que ces économies, ce capital que les Africains ont à leur disposition au Tanganyika ne sortent pas du pays, ne sont pas investis à l'étranger; ils sont pour la plus grande part investis dans la Société de construction qui offre un intérêt très élevé, plus élevé que celui que peut offrir le gouvernement. Elle a par conséquent attiré une grande proportion de l'épargne disponible des Africains. Comme je l'ai déjà dit ce matin, le Gouvernement favorise ces investissements et considère que c'est une entreprise fort louable bien que nous regrettions de n'avoir pas été nous-mêmes dans la possibilité de mobiliser à notre profit une partie de cette épargne.

M. BARGUES (France) : J'en viens à un autre aspect de ce problème de financement du plan de développement. Parmi les sources possibles de fonds, l'autorité locale a envisagé le lancement d'un emprunt à l'extérieur, et plus précisément, sur le marché de Londres. Le Représentant spécial nous a indiqué que les chances de cet emprunt étaient, du moins à une date proche, relativement limitées en raison de la concurrence d'autres opérations financières du même genre. Il est évident que cette observation tient compte de la psychologie du détenteur de capitaux. Si le Tanganyika lance un emprunt sur la place de Londres, mais si cet emprunt se trouve en concurrence avec d'autres emprunts lancés par des territoires du Commonwealth, le détenteur de capitaux, qui veut apporter une certaine variété à la composition de son portefeuille, sera évidemment tenté de choisir un placement peut-être pas plus sûr, d'ailleurs, peut-être même moins sûr mais d'un caractère différent de celui de l'emprunt du Tanganyika.

Le Représentant spécial d'ailleurs nous a donné l'exemple d'un emprunt contracté par l'Argentine. Il est incontestable que si un détenteur de capitaux londonien vient de souscrire par exemple à un emprunt lancé par la Nigéria ou par l'Ouganda et si, peu de temps après, on lui donne le choix entre un emprunt du Tanganyika et un emprunt de l'Argentine, il choisira de préférence l'emprunt de l'Argentine parce qu'il donnera ainsi à ses capitaux une destination différente.

Cela m'amène à envisager une autre hypothèse. Le raisonnement que tient le détenteur de capitaux à Londres, le détenteur de capitaux dans d'autres pays le tiendra également. Pour citer des Etats qui ne sont pas représentés au sein de ce Conseil, prenons l'exemple d'Amsterdam ou de Zurich. Un emprunt lancé par le Tanganyika n'aurait-il pas, là-bas, plus de chances de succès, en donnant justement aux souscripteurs éventuels le choix entre des placements différents? Même sans mentionner les places européennes, n'est-il pas possible de penser que dans des pays d'Afrique plus proches, comme la Fédération de l'Afrique centrale ou l'Union Sud-Africaine, des possibilités de placement de titres pourraient exister pour un emprunt lancé par le Gouvernement du Tanganyika?

Je serais heureux d'avoir, sur ce point, l'opinion du Représentant spécial.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je crois qu'il faut faire une distinction entre les emprunts lancés dans la zone sterling et un emprunt lancé hors de cette zone. Il me semble qu'un emprunt - et le représentant du Royaume-Uni pourra compléter ce renseignement - serait très difficile à lancer hors de la zone sterling. A l'intérieur de la zone, il est probable que les pays ont eux-mêmes besoin de tous leurs capitaux pour assurer leur propre développement et je me demande si un seul marché dispose de fonds pour financer le développement du Tanganyika.

Je puis assurer le représentant de la France que sa suggestion sera étudiée comme elle le mérite. Nous avons désespérément besoin de capital et notre gouvernement examine toutes les possibilités d'en obtenir. Je porterai à sa connaissance la suggestion de la délégation française.

Sir Andrew COHEN (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi d'ajouter que l'expérience a prouvé, jusqu'à ce jour, qu'il est très difficile de lancer des emprunts dans des pays comme ceux qu'a cités le représentant de la France. Des tentatives ont été faites dans ce sens, non pas seulement pour le Tanganyika, mais pour l'Afrique orientale en général. Il s'agissait de financer la construction de chemins de fer. Les emprunts lancés ne se sont pas heurtés à une mauvaise volonté affichée, et l'on peut même dire qu'ils ont réussi. Mais on ne peut prétendre qu'il est très facile de lancer des emprunts de ce genre hors de la zone sterling. Le Gouvernement du Royaume-Uni, en tout cas, accorde beaucoup d'intérêt à ce problème et il est certain que toutes les sources possibles de capitaux seront exploitées.

M. BARGUES (France) : Le même problème ne se pose-t-il pas pour le plan d'ensemble destiné à accroître la productivité agricole et qui, ainsi que le Représentant spécial nous l'a dit, a été élaboré sur la demande des membres africains du conseil législatif? L'Autorité administrante a déclaré que la mise en oeuvre de ce plan serait précisément fonction des fonds que l'on pourrait obtenir. Il est vraisemblable - et c'est le point sur lequel j'aimerais une confirmation - que le même problème se pose pour le financement de ce plan d'ensemble. Il en découle une question complémentaire : l'Autorité administrante a-t-elle d'ores et déjà procédé à une estimation des fonds qui seraient nécessaires pour la réalisation de ce plan de productivité agricole?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Un chiffre, dont je ne me souviens pas exactement, a été prononcé. Je crois qu'il était comparativement peu élevé. Il ne s'agissait certainement pas de centaines de milliers de livres. Le but de ce plan est surtout de répandre parmi les agriculteurs africains, grâce à un personnel expérimenté, de meilleures méthodes de production. Ces méthodes n'exigent pas obligatoirement un capital important. Dans certains cas, les fonds nécessaires seront peut-être même moins importants que ceux que l'on consacre actuellement à ce domaine. Si les Africains voulaient bien, pour une ou deux récoltes, adopter les méthodes qui sont conseillées par le service de l'agriculture, on m'a assuré qu'ils pourraient, sans aucun capital supplémentaire, augmenter leur production d'au moins 50 pour 100. Ce serait là un atout précieux pour l'économie du Territoire.

Des capitaux sont évidemment nécessaires pour l'application de ce plan, mais le manque de capitaux n'est pas l'obstacle principal. Ce qu'il faut, c'est avant tout lutter contre l'esprit conservateur de certaines classes de la société africaine qui ne sont guère enclines à modifier les méthodes appliquées par les ancêtres. C'est la raison pour laquelle nous espérons que les membres africains du Conseil législatif expliqueront à la population la nécessité d'adopter des méthodes modernes.

M. DAVIN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Le Représentant spécial ayant déjà répondu à la plupart des questions qui m'intéressaient, je pourrai me borner à demander quelques précisions supplémentaires.

Ma première question concerne le système fiscal. En étudiant le rapport, j'ai été frappé, en lisant le paragraphe 175, relatif aux impôts directs, de la complexité apparente et du nombre de ces impôts. J'ai eu l'impression que les impôts étaient très élevés. J'ai écouté attentivement la déclaration du Représentant spécial au cours de laquelle il nous a dit que la Commission chargée d'examiner le problème de la fiscalité en Afrique orientale a publié un rapport qui est maintenant à l'étude. Je n'ai pas pu prendre moi-même connaissance de ce document, mais je crois que l'une de ses conclusions souligne précisément le fait que les impôts sont très élevés, et même qu'ils sont trop élevés. Donc, il n'est guère possible d'envisager de les augmenter encore, du moins au Tanganyika.

Je voudrais donc que le Représentant spécial me dise si le rapport envisage la possibilité d'augmenter les impôts, et je voudrais savoir d'autre part si l'on envisage, en particulier, d'augmenter les impôts indirects et les taxes douanières qui ont diminué à la suite de l'accroissement de la production locale.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : En ce qui concerne le premier point, je dirai que le rapport, qui est extrêmement volumineux, n'a été publié que très récemment, c'est-à-dire une semaine ou deux avant la date à laquelle j'ai quitté le Tanganyika, ce qui ne m'a pas permis de l'étudier en détail. Je crois me souvenir qu'il contenait certaines recommandations invitant le Gouvernement de l'Afrique orientale à faire payer les impôts au fur et à mesure que les salaires sont versés.

En ce qui concerne les impôts indirects, je doute que les produits achetés localement et qui remplacent ceux qui étaient précédemment importés puissent se prêter à de semblables taxes. Je ferai en sorte que les observations du représentant de la Nouvelle-Zélande soient cependant portées à l'attention de l'Administration du Tanganyika.

M. DAVIN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais): Je voudrais ensuite poser une question au sujet du nouveau plan de développement. Nous voyons, au paragraphe 202 du rapport annuel (page 42), que, pour diverses raisons, il a été nécessaire d'élaborer un nouveau plan de développement pour la période 1955-1960, avant même que le plan de développement pour les sept années se terminant en 1956 (plan déjà révisé) ait été complètement mis en vigueur. Pourquoi a-t-il été nécessaire d'élaborer un nouveau plan quinquennal? Est-ce parce que les évaluations qu'il comportait ne répondaient plus à la réalité des faits?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais): Le plan original prévu pour dix ans nécessitait déjà une révision; voici pourquoi. D'une part, il fallait tenir compte de l'augmentation du coût des travaux d'équipement, de construction, etc., et, d'autre part, il fallait tenir compte - dans une assez grande mesure - du fait que, par suite des résultats de l'enquête de la Commission Lidbury sur les conditions des salaires en Afrique orientale, les salaires ont dû être sensiblement augmentés. En conséquence, avant d'entreprendre des travaux d'équipement, l'Administration a dû prendre en considération non seulement le facteur salaires pour ses travaux d'équipement, mais également le facteur salaires pour ceux qui allaient utiliser ces travaux d'équipement. Il était inutile de construire des écoles nouvelles si, ensuite, l'Administration n'était pas en mesure de payer les instituteurs; il était inutile de construire des hôpitaux nouveaux, si l'Administration ne pouvait pas payer le personnel médical sur la base des nouveaux salaires.

C'est pour ces deux raisons que le plan initial devait être révisé; de même, le nouveau plan, à savoir le plan quinquennal, a déjà fait l'objet de deux révisions et l'Administration envisage une nouvelle révision à la lumière de la situation financière que nous discutons en ce moment.

Sir Andrew COHEN (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais): Je voudrais faire une observation générale à ce sujet. Nous avons constaté, non seulement dans les Territoires sous tutelle, mais également dans d'autres Territoires, que le développement sous toutes ses formes est un mouvement continu; les plans élaborés doivent constamment être révisés à la lumière à la fois des besoins nouveaux et des changements qui se produisent dans les sources de revenus. Partout où nous assumons la responsabilité d'une administration, la planification est devenue un processus continu.

M. DAVIN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais): Je suis reconnaissant au Représentant spécial et au représentant du Royaume-Uni pour leurs explications qui répondent parfaitement à ma question. Comme d'autres membres du Conseil qui ont posé ce matin des questions au Représentant spécial, je m'intéresse au problème consistant à trouver des capitaux, notamment des capitaux étrangers. Le Représentant spécial nous a expliqué que l'Administration avait envisagé une dépense de 26 millions de livres pour le plan de développement; sur cette somme, 6 millions et demi devaient être trouvés sur le marché intérieur local, 4 millions 500.000 devaient venir du Fonds de développement colonial et 12 millions 500.000 devaient être procurés par des emprunts extérieurs; le Représentant spécial a ajouté que ces chiffres devaient être révisés à la lumière des prévisions de recettes, qui étaient inférieures de 2 millions 400.000 aux prévisions de dépenses. Ensuite, le Représentant spécial a parlé des évaluations révisées; je crois me souvenir qu'il nous a dit qu'on prévoyait un revenu de 20 millions de livres; par conséquent, le programme original révisé, comportant une dépense de 24 millions de livres, serait en déficit d'au-moins 4 millions de livres. Je me demande comment l'Administration compte arriver à trouver ces 20 millions de livres. Si je ne me trompe, le Représentant spécial avait indiqué ce matin que l'Administration espérait obtenir un peu plus de 4 millions et demi du Fonds de développement colonial et environ 6 millions et demi sur le marché intérieur; cependant, il y aura encore 9 ou 10 millions à trouver sous la forme d'emprunts extérieurs et c'est ce dernier point qui m'intéresse. Je présume que ce que je viens de dire représente les évaluations les meilleures du Gouvernement du Tanganyika, du Colonial Office et de la trésorerie de Whitehall, sur ce qui peut être obtenu sur le marché de Londres.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais): Le représentant de la Nouvelle-Zélande vient de mettre le doigt sur la difficulté; à cette étape du développement, le gouvernement du Royaume-Uni ne peut donner aucune garantie en ce qui concerne les sources et le montant des emprunts que le Tanganyika sera autorisé à contracter sur le marché de Londres; en effet, la période pour laquelle ces emprunts sont faits s'étend sur les cinq années à venir. En outre, même si nous pouvions dire dès maintenant les montants que nous serons autorisés à demander, nous n'aurions aucune certitude de recevoir ces sommes en totalité. Cependant, je dois faire observer que lors de notre dernier emprunt, effectué en février ou mars de cette année, nous avons eu une chance assez grande; l'emprunt a dépassé de beaucoup le montant prévu. Ce fait prouve la

confiance des porteurs dans le futur développement du Tanganyika. D'une manière plus générale, je peux dire que le représentant de la Nouvelle-Zélande a répondu à ses propres questions.

M. DAVIN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais): Je voudrais poser une autre question qui découle de la suggestion faite par le représentant de la France, à savoir que les emprunts pourraient être faits sur le marché d'Amsterdam ou sur tout autre marché d'Europe ou des territoires avoisinants le Tanganyika. Pourrait-il surgir une difficulté quelconque dans le service de ces emprunts? Je suppose qu'il y aurait des difficultés s'il s'agissait d'emprunts en dollars et je me demande s'il y aurait des difficultés au point de vue du service des emprunts européens, si on arriverait à faire face au coût du capital et de l'amortissement.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais): Je ne suis pas en mesure de donner une réponse faisant autorité sur ce point; cette question relève du contrôle des changes du Royaume-Uni, dont nous suivons les règlements. Mais je pense bien que le service d'emprunt de ce genre soulèverait certaines difficultés; en tous cas, il y a là un élément dont il faudrait tenir compte.

M. DAVIN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais): Je passe à une autre question qui concerne une déclaration figurant à la page 32 du discours d'ouverture du Représentant spécial; il est mentionné à cette page que le chiffre final des dépenses comporte le coût de la compensation des pertes sur le compte d'entreposage des grains, qui se monte à un million de livres. Le Représentant spécial pourrait-il me dire comment il se fait qu'une aussi grosse perte se soit produite?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais): En 1948, à une époque où le monde entier souffrait d'une pénurie de denrées alimentaires, alors que les prix étaient très élevés et que le Territoire manquait de maïs et se heurtait à de grosses difficultés pour le transport et l'entreposage des denrées au Tanganyika, l'Administration décida de maintenir le contrôle des prix existant - qui, bien entendu, avait été instauré pendant la guerre pour certaines denrées alimentaires - jusqu'à ce que le Territoire puisse se suffire à lui-même; au cours de la période intérimaire, et afin d'encourager la production au Tanganyika, l'Administration avait décidé d'assurer aux producteurs

sur le marché un prix équitable pour la vente de l'excédent de production. Au cours de cette période, les excédents de production furent achetés et entreposés et, lorsque cela était possible, distribués, par l'intermédiaire des services gouvernementaux; il fut nécessaire de construire des entrepôts à cette fin; un organisme fut créé afin d'appliquer cette politique; cet organisme fut établi en 1949; à l'origine, il s'occupait de produits tels que le maïs, le riz, le sorgho, la cassave, les flageolets et les sacs de jute. En 1954, il devint évident que les conditions avaient considérablement changé. Par exemple, le prix garanti pour la vente du maïs par l'intermédiaire de cet organisme gouvernemental était beaucoup plus élevé que le prix du maïs cultivé localement pour être exporté; il en était de même en ce qui concerne le riz. L'Administration se trouva finalement en possession de stocks importants qu'elle fut obligée de vendre outre-mer avec une perte énorme.

Néanmoins, il faut comprendre que, bien que ce fut une perte pour le contribuable, ce ne fut pas une perte pour le Tanganyika, en ce sens que les prix plus élevés qui avaient été payés revinrent dans les poches des producteurs et circulèrent dans la collectivité. En réalité, c'est un transfert de richesses d'une partie de la collectivité (les contribuables) à une autre partie (les producteurs de denrées alimentaires) qui s'effectua; du reste, au moment où ce projet fut mis en oeuvre, il fallait avant tout encourager les producteurs à produire une aussi grande quantité que possible de denrées alimentaires.

M. DAVIN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Ma dernière question concerne l'assainissement des zones où sévit la mouche tsé-tsé. Le Représentant spécial a expliqué au représentant de l'Inde, ce matin - il en est également question dans le rapport - que le seul remède efficace est de débroussailler ces zones. Il nous a donné des renseignements sur les plans envisagés pour les régions assainies. J'ignore quels sont les plans de reboisement à long terme, mais n'y a-t-il pas un danger de recrudescence de cet insecte dans les régions reboisées? Peut-être la mouche tsé-tsé vit-elle dans un certain genre de brousse?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je ne suis pas expert en la matière, mais je pense que cette mouche ne vit que dans une brousse déterminée. Je suis certain que le Gouvernement du Tanganyika tiendra compte de ce fait dans son programme de reboisement.

Sir Andrew COHEN (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je puis donner l'assurance au représentant de la Nouvelle-Zélande qu'il n'existe aucun danger à cet égard. Le programme de reboisement porte sur des régions où l'altitude est trop élevée pour que la mouche tsé-tsé puisse y vivre.

M. DAVIN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Je pensais bien que le Royaume-Uni ne ferait pas pousser de nouveau le genre de broussaille favorable à l'éclosion de la mouche tsé-tsé. Je me demandais simplement si le reboisement était effectué dans cette sorte de zone et si la mouche pouvait s'y plaire.

M. ARAGON (Guatemala) (interprétation de l'espagnol) : De nombreux renseignements ont déjà été fournis quant au financement du deuxième plan économique 1956-1960. Si je soulève de nouveau cette question, c'est uniquement pour demander au Représentant spécial s'il est en mesure de nous donner quelques précisions au sujet du rapport qu'il peut y avoir entre la révision des chiffres de financement de ce plan et le montant de la dette publique qui existe déjà au Tanganyika.

D'après le rapport, il semble qu'avec les emprunts intérieurs et extérieurs il y ait 14.200.000 livres pour financer le plan. Ainsi, le montant de la dette publique, qui s'élève actuellement à 11 millions de livres, comme l'indique le tableau de la page 213 du rapport, serait plus que doublé. Or la charge est déjà assez lourde pour le budget du Territoire. J'aimerais donc savoir quels sont les calculs effectués par l'Autorité administrante ou le Gouvernement du Tanganyika en ce qui concerne le nouveau montant de la dette publique qui résulterait du financement de ce plan grâce aux emprunts indiqués.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais); Ainsi que le représentant du Royaume-Uni et moi-même l'avons indiqué, ce plan est constamment en revision. Nous envisageons d'emprunter outre-mer quelque 12.500.000 livres. Nous aurons évidemment des intérêts à payer. Si nous n'obtenons pas ces fonds, il nous sera absolument impossible de donner suite aux projets que nous avons élaborés. Tout ce que nous pouvons espérer, c'est que les intérêts seront moins élevés que ceux que nous avons eus à verser pour l'emprunt de février-mars. Bien entendu, cette question ne dépend pas de nous et nous devons payer le prix établi sur le marché pour cet argent dont nous avons besoin.

M. ARAGON (Guatemala) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais attirer l'attention du Représentant spécial, en passant, sur le paragraphe 174, page 37 du rapport, dans lequel il est question de la répartition en dette intérieure et en dette extérieure. Il est indiqué que le Territoire n'a pas de dette extérieure. Etant donné ces deux affirmations, je voudrais savoir sur quoi on se fonde pour distinguer les dettes extérieure et intérieure, puisque le Territoire, paraît-il, n'a pas de dette extérieure.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La seule explication que je puisse donner, c'est que le mot "extérieure" est utilisé dans le sens de "extérieure au Commonwealth", c'est-à-dire en dehors des rapports qui existent entre le Royaume-Uni et le Territoire sous tutelle du Tanganyika dont le Royaume-Uni a la charge. Sans doute le libellé pourrait-il être plus exact, mais je crois que tel est bien le sens du terme employé. De toute façon, le Gouvernement du Tanganyika n'a pas de dette publique sauf envers le Royaume-Uni.

TS/HA

T/PV.815
- 28/30 -

M. ARAGON (Guatemala) (interprétation de l'espagnol) : J'en viens à un autre aspect de l'économie du Territoire. Parmi les produits destinés à l'exportation dans lesquels il y a une large participation de la population africaine, c'est le café qui occupe la première place. Je serais donc désireux d'obtenir des renseignements complémentaires sur la part que prennent les autochtones à la culture du café. Sous quelle forme vendent-ils leur récolte? Lui font-ils subir un certain traitement avant la vente?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le café est actuellement vendu en grains, par l'intermédiaire, principalement, des coopératives.

Le représentant du Guatemala a également demandé si le café subissait une certaine préparation dans le Territoire avant d'être exporté et, dans ce cas, quelle était la participation des autochtones à cette opération. Je répondrai que ce traitement du café est, très largement, effectué par les sociétés coopératives dont j'ai déjà parlé. La plus importante est la Kilimanjaro Native Co-operative Union, et le Chef Thomas Maresalle pourra donner un compte rendu très détaillé des activités de cette société lorsqu'il se présentera devant le Conseil de tutelle.

Pour compléter la réponse que j'ai donnée à la première partie de la question, je dois dire qu'une proposition a été faite, tendant à ce que le café soit traité localement pour être présenté sous une forme soluble. Des sociétés extérieures au Tanganyika ont envisagé la création d'une usine à cette fin, mais la décision définitive n'a pas encore été prise.

M. ARAGON (Guatemala) (interprétation de l'espagnol) : Dans le rapport annuel, il est question - notamment à la page 45, paragraphe 206, et à la page 54, paragraphe 245 - de limitations légales à l'octroi de crédits aux autochtones. Quelle est la nature de ces limitations? Quelles en sont les raisons et quel en est l'objet?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : L'objet de ces limitations était d'empêcher l'Africain de contracter des dettes trop importantes, d'engager ses récoltes à un point tel qu'il pourrait connaître des difficultés. C'est une disposition qui est en vigueur depuis un certain temps déjà. Ainsi que les membres du Conseil s'en souviennent, il en est question expressément dans le rapport de la Commission royale qui a recommandé son abrogation. L'Administration a donc présenté un projet tendant à l'abrogation de cette disposition. Mais, de façon assez étrange et à la surprise de l'Administration, des protestations se sont élevées, émanant de représentants de la population africaine et de membres représentatifs africains au Conseil législatif. Ceux-ci s'opposaient à l'abrogation de cette disposition. Ils estimaient que, dans les circonstances présentes, cette disposition les protégeait et qu'elle devait être maintenue. Lorsque j'ai quitté le Tanganyika, il y a deux semaines, la question n'avait pas encore été réglée. On ignorait encore si, à la suite

de ce conflit d'opinions, l'Administration abrogerait ou non la disposition en question. A mon avis, c'est ce qu'il convient de faire, mais, apparemment, c'est contraire au désir de ceux à l'intention de qui cette mesure est destinée.

M. ARAGON (Guatemala) (interprétation de l'espagnol) : A propos de cette question des limitations de crédits pour les autochtones, est-ce qu'un Africain qui, par exemple, se livre à la culture du café n'éprouverait pas des difficultés financières pour réaliser sa récolte? Ne pourrait-il pas aussi rencontrer une difficulté s'il lui est impossible d'hypothéquer sa terre? Le Représentant spécial a parlé des emprunts gagés sur les récoltes. Je voudrais savoir, à cet égard, dans quelle mesure on applique les warrants agricoles. Dans l'affirmative, dans quelle mesure cela se fait-il au bénéfice des planteurs de café?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Presque tous - je dirai même : tous - les planteurs africains de café sont membres de sociétés coopératives et, bien entendu, c'est à ces sociétés qu'ils s'adressent pour obtenir des prêts. S'ils sont en bons termes avec ces coopératives, c'est-à-dire s'ils ont remboursé les prêts qui leur ont été consentis antérieurement, ils ne rencontrent aucune difficulté et les conditions des prêts sont faciles, aussi bien du point de vue du temps que du point de vue de la sécurité, étant donné que l'intéressé est déjà membre de la coopérative qui lui consent le prêt jusqu'à la récolte. Je crois pouvoir dire qu'en ce qui concerne notamment la culture du café, le consentement des prêts n'a jamais suscité de difficultés.

M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Ma première question concerne le nouveau plan de développement du Territoire. On sait que, conformément à ce plan, on se propose de dépenser 26 millions de livres. Nous voudrions avoir des indications plus détaillées sur les réalisations industrielles envisagées dans le Territoire, en particulier dans les domaines de l'industrie textile, de l'industrie de transformation des biens de consommation courante et du développement des ressources énergétiques. Si, pour une raison quelconque, le Représentant spécial éprouve une difficulté à donner une liste des entreprises, il lui suffira de nous donner des indications faisant ressortir la répartition de ces 26 millions de livres entre les différentes

AS/nk

T/PV.815
- 33/35 -

M. Lobanov (URSS)

branches de l'industrie. S'il lui est impossible de répondre immédiatement, je serai heureux d'obtenir ce renseignement plus tard.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :
Je dois, tout d'abord, rappeler au représentant de l'Union soviétique que la somme de 26 millions de livres, prévue à l'origine pour être affectée au nouveau plan de développement, a dû être réduite, ainsi que je l'ai déjà indiqué, de 2 millions de livres, en raison de la situation financière actuelle. Mais les chiffres qui ont été prévus pour le plan original donneront peut-être une indication suffisante au représentant de l'Union soviétique.

M. Fletcher-Cooke (Représentant
spécial)

La répartition provisoire de ces 26 millions était la suivante : développement des ressources naturelles, près de 5 millions de livres sterling; communications, un peu moins de 7 millions et demi; développement des villes, un peu moins de 3.250.000; électricité - et je reviendrai sur ce point, quand je répondrai à la question relative aux projets hydro-électriques - 2 millions; services sociaux et médicaux, près d'un million et demi; éducation, un peu plus de 3.750.000; radiodiffusion et films, 100.000; édifices publics - c'est-à-dire logements pour les fonctionnaires, hôpitaux et écoles, près de 2 millions; logements urbains pour les Africains, un peu moins d'un million.

Le représentant de l'Union soviétique verra donc que l'on ne se proposait pas de dépenser une partie quelconque de ces fonds aux fins dont il a parlé, c'est-à-dire pour le développement des industries minières ou des industries secondaires, bien que toutes ces industries évidemment commenceraient probablement à se développer grâce à l'initiative privée, s'il y avait de meilleures communications, s'il existait des sources d'énergie électrique moins onéreuses, etc.- et ce sont là toutes choses que le plan prévoit.

En ce qui concerne la question plus particulière de l'énergie hydro-électrique, des mesures législatives spéciales ont été adoptées en février 1957, qui ont eu pour but d'amalgamer les deux compagnies d'électricité existantes au Tanganyika, la Tanganyika Electric Supply Company et la Dar es-Salaam and District Electric Supply Company, et de permettre à la nouvelle compagnie, née de la fusion des deux compagnies précédentes, de recevoir licence pour construire une centrale hydro-électrique à Hale sur le fleuve Pangani. Une partie de l'énergie électrique produite serait envoyée à Dar es-Salam et aux régions côtières, et une partie en serait vendue - pour autant qu'elle ne soit pas immédiatement nécessaire dans cette région - dans des territoires limitrophes.

M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je voudrais simplement répéter que, comme il ressort, tant du plan de développement que des éclaircissements complémentaires, on ne prévoit pas, pour les quatre années à venir, le développement industriel du Territoire. Ma délégation désire exprimer son regret bien naturel à ce sujet.

Ma question suivante est liée à l'indication fournie au rapport en ce qui concerne l'utilisation du fonds de séquestre des biens ennemis pour financer certaines des dépenses afférentes à l'exécution du nouveau plan de développement. Pourrais-je obtenir une précision sur le point suivant? Qui est gardien de ce fonds de séquestre, quelle en est l'importance et comment les utilise-t-on?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La situation est la suivante. Le fonds de séquestre des biens ennemis a été liquidé à toutes fins pratiques. Ces fonds - dont j'aurai l'occasion de parler ultérieurement - sont distribués dans différents domaines et surtout à des fins d'éducation - 800.000 livres ont été réservées pour former la base d'un fonds destiné à financer une institution d'enseignement supérieur au Tanganyika; c'est à partir de ce fonds qu'une partie des paiements d'intérêts sont utilisés pour fournir les bourses dont j'ai parlé dans ma déclaration liminaire. Il s'agit d'environ 24.000 livres par an, en plus des 18.000 livres que fournit déjà le gouvernement. Une somme analogue a été mise à la disposition des services pour la construction de l'école de St-John et de l'école St-Michael sur le haut-plateau méridional, qui recevront des élèves de toutes les races.

Le montant total que compte encore ce fonds est de 2.600.000 livres, c'est-à-dire ce qui reste après que l'on ait disposé des biens ennemis séquestrés pendant la guerre. Comme je l'ai dit, 800.000 livres ont été mises de côté pour l'établissement d'enseignement supérieur, et 600.000 livres pour les écoles dont j'ai parlé. Je m'efforcerai de trouver comment les sommes restantes ont été réparties et j'en informerai le représentant de l'Union soviétique ultérieurement.

M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je suis tout à fait satisfait des renseignements que vient de me donner le Représentant spécial. Je voudrais maintenant poser une question relative à la réponse donnée par le Représentant spécial à un point soulevé par le représentant de l'Inde.

Le Représentant spécial nous a dit qu'une partie des capitaux du Tanganyika est consacrée au financement de certaines entreprises au Kenya. Le Représentant spécial pourrait-il me dire si c'est l'Autorité administrante qui procède à ces opérations ou si ce sont plutôt des particuliers? Pourquoi ces capitaux ne trouvent-ils pas de possibilités d'investissement au Tanganyika, compte tenu en particulier de la déclaration de l'Autorité administrante concernant l'insuffisance de capitaux dont on dispose pour le développement des ressources du Territoire?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

Le mouvement des capitaux est évidemment entièrement libre au Tanganyika, en ce sens qu'aucune restriction n'est imposée, à l'exception des restrictions de change naturellement, sur les endroits où les personnes qui ont des capitaux au Tanganyika peuvent investir leur argent. Il est certain que le Gouvernement du Tanganyika n'investit pas de fonds en dehors du Territoire et qu'il n'encourage pas non plus ces investissements. Mais, à moins d'empêcher ces investissements par la voie législative, ce qui ne serait guère conforme aux principes dont le gouvernement du Territoire s'inspire à bon droit, je ne vois pas très bien comment nous pourrions empêcher les capitalistes au Tanganyika d'investir leurs capitaux en dehors du Territoire quand ils peuvent trouver un investissement qui leur convient.

Nous serions certainement heureux de voir investir ces capitaux au Tanganyika et nous étudions toujours les moyens d'encourager les investissements de ce genre. Mais je ne voudrais pas non plus donner au Conseil l'impression que j'ai des renseignements d'ordre officiel quant aux montants des capitaux qui ne sont pas investis au Tanganyika, bien qu'ils aient été peut-être le produit d'activités exercées au Tanganyika. Je n'ai pas ces renseignements. Cependant, on croit généralement qu'un certain capital, provenant de travaux au Tanganyika, est investi en dehors du Territoire, alors que nous voudrions qu'il le soit dans le Territoire même.

M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Jé comprends très bien que l'on ne puisse pas freiner le mouvement des capitaux par les voies législatives; mais le patriotisme pourrait être plus fort que toute législation, surtout si l'on tient compte, par exemple, des revendications de la population non permanente en matière de droits électoraux. Si l'on croit qu'on est lié à un territoire, on doit normalement penser que ce territoire doit se développer et, par conséquent, si l'on possède un capital, on doit se sentir tenu de l'investir dans ce territoire. Je pense que les investissements de capitaux à l'extérieur ne proviennent pas d'habitants autochtones, mais d'étrangers, par exemple de commerçants.

Le Représentant spécial pourrait-il nous dire quelle est l'importance des investissements des sociétés étrangères pendant la période considérée? Quelle est l'importance des bénéfices encaissés par ces compagnies pendant la même période?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je ne suis certainement pas en mesure de répondre à cette question sans préparation. Je ferai de mon mieux pour trouver les chiffres nécessaires.

M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je serai très reconnaissant au Représentant spécial s'il peut répondre ultérieurement à ma question.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais cependant apporter une précision. Il y a des investissements considérables, au Tanganyika, faits par des individus qui ont leur propre affaire. Ce ne sont pas des compagnies et, par conséquent, leurs profits ne sont pas enregistrés. Beaucoup de ces individus ont des capitaux énormes à leur disposition; mais il serait très difficile de produire des chiffres puisque, comme il ne s'agit pas de compagnies, ils n'ont pas à déclarer leur capital.

M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétations du russe) : Le Représentant spécial pourrait-il nous dire quelle est l'importance des exportations vers la zone dollar et quel est le pourcentage des bénéfices en dollars que reçoit le Territoire?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :
Je n'ai pas ces chiffres sous la main, mais je pourrai les fournir vers la fin de la période des questions.

M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je serai reconnaissant si le Représentant spécial peut m'indiquer également ces chiffres.

J'ai encore quelques brèves questions. Le rapport de l'Autorité administrante parle de l'exécution de travaux d'irrigation dans le Territoire et il indique que ces travaux sont financés sur le budget. Je voudrais savoir qui utilise les terres irriguées et dans quelles conditions. Quels sont les bénéficiaires de ces travaux d'irrigation?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :
Comme je l'ai dit dans une réponse précédente, les premiers bénéficiaires de tous ces plans sont les Africains eux-mêmes. D'après le plan, au fur et à mesure que de nouvelles régions sont irriguées et mises en valeur, la Tanganyika Agricultural Corporation, l'organisation qui s'occupe de cette question au nom du gouvernement et qui fonctionne selon un plan de location, donne une première option aux Africains. Comme je l'ai indiqué au représentant de l'Inde, ces terres ne sont généralement pas données à des immigrants d'autres races à moins qu'il n'y ait pas d'Africains désireux de les occuper.

M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Il est indiqué dans le rapport que, pendant l'année budgétaire, 133.000 acres de terres ont été aliénées. Le Représentant spécial peut-il nous dire à quelles fins?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :
Je suppose que le représentant de l'Union soviétique se réfère à l'année 1955. Les chiffres qui figurent dans le rapport peuvent se rapporter à l'année 1954. En tout cas, il pourrait être plus simple que j'indique les chiffres pour les dernières années. En 1956, par exemple, 2.774 acres de terres ont été aliénées à des Africains et environ 124.000 à des non-Africains. Je ne peux pas donner au

représentant de l'Union soviétique le détail de ces aliénations de terres à des non-Africains. Chaque cas est examiné selon ses mérites. Certaines de ces terres ont été aliénées, je suppose, pour des plantations de sisal ou autres.

M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je me suis référé aux renseignements figurant au paragraphe 42 du document de travail établi par le Secrétariat. Je voulais savoir à quoi étaient utilisées les terres aliénées et par qui.

En raison de l'heure avancée, je ne poserai plus qu'une autre question. Il y a plus d'un an, il a été dit, dans l'East African Standard, qu'il y avait, dans le Territoire, d'importants gisements de fer et de charbon, c'est-à-dire une très bonne combinaison de deux éléments. Il a été dit aussi qu'il y avait des dépôts considérables de cuivre et autres métaux non ferreux. Je voudrais savoir si l'on a fait quelque chose pour l'utilisation de ces ressources, en particulier par la création d'industries de transformation dans le Territoire même.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Pour ce qui est des gisements de houille et de fer, je puis dire qu'ils se trouvent environ à 500 milles de la ligne de chemin de fer la plus proche, dans une région qui n'est absolument pas développée. Le gouvernement a été informé que, dans les circonstances actuelles, il ne serait absolument pas économique d'essayer d'exploiter ces gisements en ce sens que, lorsqu'on aura extrait ce fer et ce charbon et lorsqu'on les aura transportés au lieu de transformation, le prix de ces produits ne soutiendra pas la concurrence du marché mondial. On sait que l'entreprise privée, qui normalement devrait se livrer à cette exploitation, est du même avis. Il est évident que nous ne pourrions trouver les capitaux nécessaires pour l'établissement d'un chemin de fer étant donné que nous n'avons pas pu en trouver pour un autre chemin de fer qui n'aurait eu que la moitié de la longueur du précédent.

En outre, ce fer et ce charbon, bien que se trouvant en quantités assez importantes, ne sont certainement pas d'une très bonne qualité; ils sont d'une qualité moyenne. En résumé, pour le moment, il n'y a pas de plan pour la mise en oeuvre de ces ressources parce qu'on ne dispose pas des capitaux nécessaires.

MG/AB

T/PV.815
- 44/45 -

M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je remercie le Représentant spécial de sa réponse, mais je voudrais lui faire observer que le manque de chemin de fer n'est pas un argument qui puisse faire obstacle à l'exploitation de telle ou telle ressource naturelle. On peut toujours construire des routes. Après tout, on se propose de construire une route qui permettrait de développer la production du sucre; dans n'importe quel pays, la production des métaux est plus importante que la production de biens qui sont exportés sans avoir été transformés.

En ce qui concerne les difficultés dont a parlé le Représentant spécial, à savoir que le transport du fer et du charbon est cher, je pensais tout à fait à autre chose : au lieu de transporter ces produits je pensais à transformer le fer et la houille sur place et, si besoin est, on pourrait exporter une partie du métal, on pourrait même transformer celui-ci et le travailler dans le Territoire, c'est-à-dire créer par exemple une industrie de constructions mécaniques.

Bref, en posant cette question je pensais toujours à la façon dont on s'occupe de créer une économie indépendante dans le Territoire. On sait que sans une industrie bien conçue il est difficile de penser à la création d'une économie indépendante. Nous sommes tous appelés ici à penser à l'accession du Territoire à l'indépendance, dans un délai aussi rapide que possible et donc, nous devons nous préoccuper de créer dans les Territoires les conditions nécessaires à cette accession. L'une de ces conditions, c'est la création d'une économie indépendante et en particulier d'une industrie indépendante.

En conclusion, je voudrais remercier le Représentant spécial des réponses patientes qu'il a bien voulu donner à mes questions.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais faire un seul commentaire sur les observations faites par le représentant de l'Union soviétique. Le tableau qu'il vient de tracer de l'utilisation des ressources minérales et de l'établissement d'usines pour transformer ces produits, est sans doute fort séduisant à envisager, et si c'était possible d'un point de vue pratique, par exemple du point de vue des communications, des capitaux disponibles, etc., ce serait certainement un plan que le Gouvernement du Tanganyika ne négligerait pas. Mais le fait est que dans les circonstances actuelles ce n'est pas un plan possible du point de vue pratique et, s'il faut en persuader le représentant de l'Union soviétique, il pourrait peut-être demander à la Mission de visite qui doit se rendre dans le Territoire d'aller explorer la région éloignée dont j'ai parlé et de voir sur place ce qu'il en est.

Sir Andrew COHEN (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je n'ai nulle envie d'entrer dans une discussion économique avec le représentant de l'Union soviétique, mais je dirai que le pays ne serait nullement plus avancé vers l'indépendance économique s'il possédait une industrie sidérurgique qui dépendrait d'une subvention. Ce que nous devons décider c'est de savoir si, en fait, la

meilleure façon de promouvoir le développement économique d'un pays est de développer une industrie sidérurgique, dans une région éloignée. On ne peut pas prendre pour acquis le fait qu'une industrie de ce genre est une chose utile, simplement parce qu'il y a du charbon et du fer.

M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je me permets également de faire certaines observations concernant les précisions fournies par le représentant du Royaume-Uni. Il me semble que le développement de l'économie de ce Territoire est essentiellement un développement colonial car tout l'effort est porté sur l'exploitation des ressources qui peuvent être exportées en dehors du Territoire et qui répondent essentiellement aux besoins de la métropole. C'est là ma première impression.

En ce qui concerne les observations du Représentant spécial sur la Mission de visite, je voudrais dire que notre désir d'aider le Territoire est tel que nous sommes même prêts à participer à cette Mission de visite, et à aller nous-mêmes observer la situation, si le Conseil de tutelle estime que la chose est possible.

Je tiens une fois de plus à remercier le représentant du Royaume-Uni des précisions qu'il a bien voulu me donner.

Sir Andrew COHEN (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je crois qu'il y a un facteur fallacieux dans ce que vient de dire le représentant de l'Union soviétique. Il semble croire par exemple, que le sucre est envoyé à l'étranger : cela n'est pas vrai, le sucre est consommé sur place.

La séance, suspendue à 16 h. 5, est reprise à 16 h. 30.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Le Représentant spécial a déjà répondu, en somme, à la plupart des questions que j'entendais lui poser. Je voudrais cependant lui demander encore quelques précisions.

Ma première question portera sur la mobilisation du capital, problème très important qui a déjà fait l'objet d'une discussion ce matin et cet après-midi. Comment mobiliser du capital sur le Territoire afin de l'investir dans des programmes de développement? L'Autorité administrante a-t-elle, par exemple, examiné la possibilité de recevoir une aide de la Banque internationale? Je n'ai pas trouvé de renseignements à cet égard dans les réponses du Représentant spécial, pas plus d'ailleurs que dans sa déclaration liminaire ou dans le rapport.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je n'ai pas connaissance du fait qu'une demande ait été adressée à la Banque internationale et ne puis expliquer les raisons pour lesquelles cette démarche n'a pas été accomplie. Je me souviens que lorsqu'il était question de la mobilisation de capitaux extérieurs, il a été indiqué que, pour des raisons que j'ignore, les chances d'obtenir un emprunt de la Banque internationale étaient assez faibles.

Je prends note de la suggestion du représentant de la Syrie et j'en ferai part au Gouvernement du Tanganyika.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Ma deuxième question concerne l'encouragement donné à l'industrie. Le Gouvernement se proposait, je crois, de créer une commission du commerce et de l'industrie. N'ayant pas obtenu de renseignements supplémentaires à cet égard, je voudrais demander au Représentant spécial si cette commission a déjà été créée.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Un Commissaire au commerce et à l'industrie a été nommé, qui fait tout son possible pour stimuler l'intérêt des particuliers à l'égard de toutes les formes de développement industriel au Tanganyika. Diverses entreprises, par exemple, s'intéressent à la création d'usines de ciment ou d'autres fabriques.

M. RIJAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Ma question suivante concerne la possibilité qu'ont les Africains d'obtenir des prêts. Il ressort du document de travail préparé par le Secrétariat sur la base, probablement, du rapport de l'Autorité administrante, que les Africains éprouvent des difficultés à obtenir des prêts, en particulier parce qu'ils ne sont pas en mesure de fournir des garanties suffisantes. Le Représentant spécial peut-il nous préciser ce que l'on exige comme garanties? Pourrait-il aussi nous expliquer quelles sont, d'une manière générale, les difficultés auxquelles se heurtent les Africains à cet égard?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je puis donner quelques précisions en ce qui concerne la question des emprunts. Un nombre assez élevé de prêts ont été approuvés à l'intention des Africains qui en ont fait la demande pour des fins industrielles ou agricoles. Le remboursement des prêts s'est cependant heurté à certaines difficultés et il a même fallu engager des poursuites judiciaires contre des débiteurs qui ne manifestaient pas l'intention de rembourser leur emprunt ou qui utilisaient cet emprunt pour des fins autres que celles pour lesquelles il avait été accordé.

Je puis dire au représentant de la Syrie que le Comité chargé d'accorder des prêts s'est montré très généreux en ce qui concerne les délais de remboursement, dans les cas les plus difficiles. Mais il est essentiel de faire comprendre à l'emprunteur les responsabilités qui lui incombent, sinon la raison d'être du Fonds destiné à ces prêts cesserait d'exister. Ce Fonds ne répondrait plus à sa destination si, par exemple, les emprunteurs pensaient que les prêts qui leur sont accordés sont une sorte de manne céleste sans rapport avec la réalité des faits.

D'une manière générale, de nombreux emprunteurs ont pu, grâce aux sommes qui leur ont été prêtées, améliorer leur situation professionnelle.

Il est extrêmement difficile aux fonctionnaires de ce Comité d'arriver à faire cadrer la nécessité d'obtenir des garanties adéquates pour les emprunts et l'obligation de ne pas demander à l'emprunteur africain une quantité qu'il n'est pas capable de produire. Je ne suis pas en mesure de préciser sous quelle forme ces garanties ont paru acceptables au Comité; mais je peux donner au représentant de la Syrie l'assurance que le Comité a examiné le problème avec la plus extrême bienveillance, car il désirait beaucoup que ces fonds soient répartis le plus largement possible.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais): Ma question suivante concerne la production du coton. Nous avons noté avec satisfaction l'augmentation constante de cette production, au cours des dernières années, notamment dans la province du Lac. Il semble, d'après le Représentant spécial, qu'il se soit produit cette année une augmentation sensationnelle dans cette production. Le Représentant spécial pourrait-il me dire si ce phénomène doit être attribué uniquement à une bonne récolte, ou s'il est dû à une amélioration dans les méthodes de production ou à tout autre facteur de ce genre?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais): A mon avis, ce résultat est dû presque entièrement - mais pas uniquement - à une amélioration des méthodes agricoles; il est dû également à une certaine augmentation des zones cultivées.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais): Je passe aux coopératives. Le Représentant spécial pourrait-il m'indiquer les raisons pour lesquelles, jusqu'à présent, les coopératives de consommateurs sont si peu nombreuses, alors que les coopératives de producteurs sont si nombreuses?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais): Je crois avoir répondu partiellement à cette question dans ma déclaration liminaire. Les coopératives de consommateurs, qui sont très peu nombreuses mais qui commencent cependant à exister, sont naturellement devant la forte concurrence de la collectivité des marchands, qui est établie au Tanganyika depuis de nombreuses années, qui connaît très bien les méthodes du commerce en gros et en détail, ainsi que les pratiques commerciales; une société coopérative africaine, malgré toute l'assistance qu'elle reçoit des Services administratifs concernant les coopératives, peut très difficilement faire concurrence, au point de vue des achats, avec la collectivité commerciale existante. Il n'est pas inutile de noter que cette communauté commerciale existante, bien entendu, n'accueille pas favorablement

l'arrivée de coopératives de consommateurs dans le domaine qui lui appartient.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais): Ma question suivante se rapporte à la prospection du pétrole et des minéraux radioactifs dans le Territoire. Existe-t-il des indices montrant que l'on pourrait trouver des gisements de ces matières dans le Territoire? Les travaux de prospection ont-ils rencontré un certain succès jusqu'à présent? Il serait très intéressant pour le Conseil de connaître les résultats des activités de prospection qui viennent de s'intensifier dans le Territoire.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais): Pour autant que je le sache - et le représentant de la Syrie comprend sans aucun doute que les prospecteurs gardent jalousement leurs secrets pour eux - aucun gisement de pétrole ou d'uranium n'a été découvert jusqu'à présent. Cependant, les éléments géologiques permettent de penser que des gisements de pétrole et d'uranium seront certainement trouvés.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais): J'en arrive à la dette publique. J'ai remarqué qu'elle s'est accrue de 50 pour 100 par rapport à l'année dernière. Cependant, j'ai été dans l'impossibilité de trouver le chiffre de la dette publique, soit dans les annexes (bien qu'il y soit peut-être), soit ailleurs; je serais reconnaissant au Représentant spécial s'il pouvait me dire où ce chiffre peut être trouvé. Ensuite, je voudrais savoir si cette tendance à l'augmentation de la dette publique, paraît, au point de vue économique, malsaine à l'Autorité administrative. C'est l'impression que j'avais dégagée de la déclaration liminaire du Représentant spécial; mais je voudrais avoir un éclaircissement sur ce point.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais): Nous n'avons certainement pas l'impression que la dette publique doive être évitée; nous serions heureux d'augmenter notre dette publique en empruntant des fonds supplémentaires au Royaume-Uni ou ailleurs.

A l'heure actuelle, la dette publique - je ne connais pas le chiffre exact, mais il tient compte d'un emprunt lancé en janvier 1957 - est de l'ordre de 12 à 15 millions de livres. C'est là un chiffre peu élevé pour un Territoire de la superficie du Tanganyika, qui en est au stade du développement, qui a besoin d'investissements considérables afin d'utiliser au mieux ses ressources et dont le budget officiel est de l'ordre de 19 à 20 millions par an.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte de répondre à un membre du Conseil qui m'a posé une question à propos des modifications intervenues dans le taux d'intérêt. Les chiffres sont les suivants : 1955-1956, 542.000 livres; 1956-1957, 560.000 livres; 1957-1958, 916.000 livres. Le chiffre a donc presque doublé entre 1956-1957 et 1957-1958.

D'autre part, je dois dire au représentant de la Syrie que nous aimerions que notre dette publique soit beaucoup plus importante.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Je suis certain que c'est la conclusion à laquelle on arrive à bon droit lorsqu'on examine la situation économique. L'augmentation de la dette publique n'est pas, en effet, un mauvais signe. Mais, dans sa déclaration liminaire, le Représentant spécial nous a dit, en parlant de la balance des paiements : "A l'heure actuelle, il n'y a pour ainsi dire pas de difficulté de balance de paiement et la dette publique, bien qu'elle ait augmenté de 50 pour 100 au cours de ces dernières années, est encore relativement faible". Cette déclaration ne signifie évidemment pas que l'Administration craint la dette publique ou son augmentation. Mais, dans son contexte, elle donne l'impression que l'Administration redoute la possibilité d'une augmentation. C'est la raison pour laquelle j'ai posé ma question. Je suis d'accord avec le Représentant spécial sur le fait que la dette publique ne constitue pas un signe défavorable pour l'économie d'un pays.

Je passe maintenant à ma dernière question, relative à l'établissement des Méru. Selon le paragraphe 266 du rapport annuel, 5.000 livres environ ont été versées à titre de compensation à certaines personnes ayant revendiqué une indemnité. Le Représentant spécial pourrait-il me dire si le paiement a été effectué en espèces ou en nature. Il semble, à première vue, qu'il s'agissait d'un paiement en espèces. Si tel est le cas, sur quelle base a-t-on calculé la compensation?

Peut-être conviendrait-il que je précise ma pensée. La tribu des Méru semble avoir reçu une certaine compensation en espèces. Je voudrais savoir si le règlement prévoyait une somme d'ensemble ou si l'on évalue encore actuellement le montant de la compensation à verser et si les paiements déjà effectués constituent une compensation partielle.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La compensation a été versée sous deux formes. D'une part, attribution de terres situées ailleurs; d'autre part, paiement en espèces. En 1955, année sur laquelle porte le rapport, un seul membre de la tribu Méru, je crois, s'est présenté pour réclamer l'indemnité à laquelle il avait droit. A la fin de ladite année, nous avons été en mesure de signaler que des progrès considérables avaient été réalisés en ce qui concerne l'établissement de relations normales avec la tribu des Méru, ce qui a eu pour résultat le paiement de plus de 5.000 livres à titre de compensation. Au cours de l'année écoulée, d'autres progrès ont été faits. Le montant total des compensations est de 7.437 livres. Des revendications sont encore en suspens et un Conseil des Méru a été créé pour faciliter leur examen ainsi que le paiement des indemnités.

Il ne s'agit donc pas d'une somme fixe et, si je ne puis indiquer exactement sur quelle base est calculée la compensation, je puis dire que le cas de chaque Méru est examiné en fonction des mérites qui lui sont propres et, lorsque le chiffre de la compensation est fixé, les crédits nécessaires sont alloués.

D'autre part, de nouvelles terres ont été mises à la disposition des Méru dans la région de Sanya Juu qui fait l'objet du différend. Un certain nombre d'entre eux sont revenus dans la région. Trois sur quatre des terrains dont nous disposions ont été donnés aux Méru et un à la tribu Chagga.

M. CLAEYS BOUUAERT (Belgique) : Je constate que les réponses très complètes faites par le Représentant spécial à une série de questions qui lui ont été posées par d'autres délégations couvrent tous les secteurs sur lesquels j'avais l'intention de lui demander des renseignements. Je renonce donc à mon tour de parole.

M. DORSINVILLE (Haïti) : Je ne désire poser que deux ou trois questions qui ne permettront d'avoir une vue plus précise sur certains points. Le Représentant spécial a signalé, dans sa déclaration liminaire, qu'il existait certaines tendances très heureuses constatées par l'Administration chez les Africains. Il a signalé, tout particulièrement, une tendance croissante à l'épargne. Cependant, il a ajouté que, si l'on considérait le montant des retraits des comptes d'épargne, on pourrait croire que c'est le contraire qui se produit. Certaines sommes, plus ou moins importantes, ont été retirées des comptes d'épargne, mais c'est parce qu'on ne trouvait pas, jusqu'à présent, d'autres formes de placement pour ces fonds. Le Représentant spécial peut-il nous donner quelques indications sur la tendance qui s'est manifestée à la suite de ces retraits, c'est-à-dire nous indiquer où les épargnants qui ont opéré ces retraits des comptes d'épargne ont placé les fonds qui ont été ainsi retirés?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : En 1956, le total des dépôts à la Caisse d'épargne postale était de 2.572.000 livres, ce qui est légèrement inférieur seulement au total de l'année précédente qui était de 2.605.000 livres. La différence n'est donc que d'environ 30.000 livres. Mais, ainsi que je l'ai indiqué par ailleurs, le nombre des comptes d'épargne a augmenté très considérablement. La raison en est que le nombre des petits épargnants a augmenté, alors que les autres - qui, auparavant, plaçaient leurs fonds à la Caisse d'épargne postale, ne pouvant le faire ailleurs - ont retiré leurs dépôts. Le représentant d'Haïti aura une réponse à sa question si je lui dis que les fonds provenant des retraits ont surtout été investis dans la société de construction qui fonctionne de façon si heureuse au Tanganyika.

M. DORSINVILLE (Haïti) : Ma deuxième question porte sur l'achat de biens durables dont a également parlé le Représentant spécial. Il n'a cependant pas donné de précisions à cet égard. Lui serait-il possible de compléter le renseignement qu'il a fourni dans sa déclaration liminaire? Quels sont les types de biens durables auxquels les épargnants - ou les Africains, en général - consacrent maintenant les ressources dont ils peuvent disposer?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Jusqu'à présent, l'Africain qui avait un peu d'argent à sa disposition le consacrait à l'achat de petits ornements, de chemises aux couleurs vives, etc. Aujourd'hui, il achète des biens plus durables. Il épargne pour acquérir, par exemple, un frigidaire, un appareil de radio, un mobilier de meilleure qualité, en un mot des biens qui sont durables par rapport à ceux qu'il achetait auparavant. L'Africain s'intéresse également davantage à un logement permanent, comme le montre son intérêt pour la société de construction. Lorsqu'il a acheté sa maison, il veut un mobilier durable.

M. DORSINVILLE (Haïti) : Le Représentant spécial nous a indiqué que le rapport de la Commission Coates, relatif à l'impôt sur le revenu, est actuellement à l'étude. Pourrait-il nous donner une idée générale des conclusions de ce rapport, particulièrement en ce qui concerne les Africains?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je regrette de ne pouvoir donner un tableau d'ensemble des conclusions de ce rapport. Mais je serai très heureux de remettre au représentant d'Haïti un exemplaire du rapport dont je dispose.

M. DORSINVILLE (Haïti) : Je remercie le Représentant spécial de sa courtoisie. Je lirai ce rapport avec intérêt quand il ne sera communiqué.

M. HAMILTON (Australie) (interprétation de l'anglais) : A la page 1 du rapport annuel, il est question des fleuves qui se jettent dans le lac Victoria. A la page 63 de ce même rapport, figurent des renseignements relatifs aux plans d'irrigation. Mais aucun de ces plans ne semble se rattacher aux fleuves qui se jettent dans le lac Victoria. Le Représentant spécial pourrait-il nous donner des renseignements à cet égard?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je crois qu'il serait très dangereux, à l'heure actuelle, de faire quoi que ce soit qui pourrait affecter les eaux du lac Victoria, lequel, ainsi que je l'ai indiqué ce matin, fait l'objet d'un accord international. En fait, tout projet d'irrigation de cette nature aurait probablement pour résultat une diminution des eaux du lac au point qu'il n'y aurait peut-être plus d'eau du tout.

Sir Andrew COHEN (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : N'ai-je pas raison de penser que le seul fleuve important qui se jette dans le lac Victoria a sa source dans le Ruanda-Urundi?

M. HAMILTON (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je ne voudrais pas insister sur ce point, mais le Représentant spécial ne pourrait-il nous dire de quels accords internationaux il s'agit, étant donné qu'il en est probablement question dans l'une des annexes du rapport? Peut-être pourrait-il nous indiquer quelles sont les grandes dispositions de ces accords qui interdisent l'utilisation des eaux de ce lac par la population?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je ne pense pas qu'il y ait de dispositions à ce sujet dans les accords en question et je ne veux pas les énumérer en détail. Toutefois, je veillerai à ce que le représentant de l'Australie en reçoive une liste. Ces accords, évidemment, ne font pas mention des projets d'irrigation, mais ils stipulent certainement que nous avons l'obligation, sur le plan international, de ne pas utiliser les eaux qui se déversent dans le lac, étant donné que cela pourrait avoir des conséquences pour le lac lui-même. Du fait de l'existence de ce problème, la réalisation des plans d'irrigation présente évidemment des difficultés plus grandes. Nous disposons de crédits limités que nous consacrons à l'irrigation et nous pensons d'abord, bien entendu, aux projets les plus faciles.

Ainsi que je l'ai indiqué ce matin, l'ensemble du problème des eaux du lac Victoria est à l'étude.

AS/nk

T/PV.815
- 69/70 -

M. HAMILTON (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Représentant spécial de ce renseignement. Je voudrais poser quelques questions relatives au budget du Territoire.

A la page 203 du rapport annuel, point 45, il est question de "Transferred Revenue". Le Représentant spécial pourrait-il nous dire de quoi il s'agit exactement? Pourrait-il également nous expliquer pourquoi la somme figurant sous cette rubrique a diminué de façon si sensible?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : C'est là, je crois, une question que je devrai étudier avant de donner une réponse, car je crois que ces revenus ont été transférés dans la mesure où ils n'existent plus dans les prévisions budgétaires actuelles. Je m'efforcerai de donner ce renseignement plus tard.

M. HAMILTON (Australie) (interprétation de l'anglais) : On a fait une distinction entre les travaux publics ordinaires et les travaux publics extraordinaires. Je voudrais savoir en quoi elle consiste.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les travaux publics ordinaires signifient l'entretien des installations existantes - entretien des routes, des ponts, par opposition à la construction de nouvelles routes, de nouveaux bâtiments, de nouveaux travaux publics.

M. HAMILTON (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je passe maintenant à la page 205 du rapport, où il est question de la taxe sur l'habitation et l'impôt de capitation ainsi que de l'impôt personnel. La taxe sur l'habitation et l'impôt de capitation disparaissent graduellement, semble-t-il, mais je n'en suis pas sûr, et l'on insiste de plus en plus sur l'impôt personnel. En 1954-1955, la taxe sur l'habitation et l'impôt de capitation s'élevaient à 1.873 livres, tandis qu'en 1955-1956, le montant total de la taxe sur l'habitation et de l'impôt de capitation ainsi que de l'impôt personnel était légèrement inférieur à ce chiffre. Au cours de la même période, je crois comprendre que le revenu total - je ne me souviens pas exactement comment le Représentant spécial s'est exprimé dans sa déclaration liminaire - ou la richesse totale de la population du Tanganyika a augmenté considérablement. Faut-il donc considérer que la fiscalité est légèrement dépassée par l'augmentation de la richesse?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les chiffres indiqués dans le tableau dont a parlé le représentant de l'Australie sont évidemment de nature à semer la confusion, car il s'agit ici de prévisions pour 1955-1956, alors que les chiffres cités porteront uniquement sur la partie de l'année au cours de laquelle ces impôts seront recueillis, en ce sens que le nouveau système de l'impôt personnel qui remplace la taxe sur l'habitation et l'impôt de capitation, ainsi qu'un impôt analogue payé par les non-Africains, est entré en vigueur le 1er janvier 1956, c'est-à-dire au milieu de l'exercice fiscal. Bien entendu, cela ne répond pas au fait que, si vous combinez ces deux chiffres, l'impôt personnel pour 1955-1956 est inférieur au chiffre que l'on était en droit d'attendre. L'une des raisons en est qu'il faut un certain temps pour que le nouvel impôt entre en vigueur, surtout dans des régions reculées où la population n'est pas habituée à ce nouvel impôt, et je crois que vous trouverez

M. Fletcher-Cooke (Représentant
spécial)

que les chiffres donnés au rapport de 1956 indiquent une augmentation très sensible des sommes recueillies par l'impôt personnel.

M. HAMILTON (Australie) (interprétation de l'anglais) : Dans le même tableau sont donnés des chiffres relatifs aux droits à l'exportation, chiffres qui ont diminué considérablement, et aux droits de douane qui ont augmenté de manière appréciable. Le Représentant spécial pourrait-il nous dire quelles sont les raisons de ces deux mouvements en sens contraire, et s'il existe une relation quelconque entre eux?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais donner ces renseignements ultérieurement.

M. HAMILTON (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je n'ai plus de question à poser. Je voudrais remercier le Représentant spécial.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais répondre maintenant à certaines des questions qui m'ont été posées plus tôt dans la journée.

Tout d'abord, je crois que le représentant de la Birmanie m'a demandé quels étaient les chiffres des droits à l'importation. Ce sont les suivants : Les deux premiers chiffres que je vais donner sont les chiffres précis : 1954-1955, 4.820.144 livres; 1955-1956, 5.527.430 livres; les deux chiffres suivants sont des évaluations, car évidemment nous n'avons pas encore les résultats finaux pour l'exercice fiscal 1956-1957. Pour 1956-1957, les prévisions originales étaient de 6.400.000 livres, mais jusqu'au 31 mars, 4.500.000 livres seulement avaient été perçues et il semblerait donc, d'après les meilleures prévisions budgétaires à notre disposition au Tanganyika, que le chiffre final pour cette année serait de l'ordre de 5 millions de livres à 5,5 millions de livres, c'est-à-dire environ un million de moins que l'évaluation originale. L'évaluation pour 1957-1958 est de 5.700.000 livres, ce qui équivaut, à peu de choses près, à l'évaluation révisée - qui s'élève à environ 5,5 millions de livres pour 1956-1957.

Le représentant de l'Union soviétique a demandé des chiffres au sujet des exportations du Tanganyika vers la zone dollars. En 1952, ces exportations se sont élevées à 10.750.000 livres; en 1953, à un peu plus de 6.250.000 livres; en 1954, à un peu moins de 6 millions de livres; en 1955, à un peu plus de 4 millions de livres; en 1956, à 4.578.000 livres. C'est le dernier chiffre que j'ai à ma disposition.

LC/SF

T/PV.815
-73/75-

M. Fletcher-Cooke (Représentant
spécial)

Le représentant de l'Union soviétique a également demandé certains chiffres sur les investissements. Tout d'abord, nous ne possédons pas de chiffres en ce qui concerne les investissements de compagnies d'outre-mer dans le Territoire; nous n'avons pas non plus de chiffres au sujet de leurs bénéfices, ni d'ailleurs des bénéfices de qui que ce soit opérant dans le Territoire. Mais je puis lui donner deux chiffres qui l'intéresseront peut-être. Le capital public local, c'est-à-dire le capital local des sociétés publiques locales, s'élevait en 1955 à 8.784.000 livres, et le capital des sociétés privées locales était de 32.048.000 livres. Ces chiffres, qui forment un total de 40 millions de livres, ne concernent, bien entendu, que les sociétés publiques et privées locales et ne tiennent pas compte du capital considérable investi dans des magasins et dans d'autres entreprises par des gens qui travaillent à leur compte et ne se sont pas constitués en sociétés.

Le dernier point que je voudrais mentionner, pour compléter ce qu'a dit le représentant de la Syrie, c'est que, bien entendu, les conditions climatiques cette année au Tanganyika ont été très favorables à la récolte du coton - les précipitations atmosphériques ont été bonnes et, avec les autres facteurs que j'ai mentionnés, c'est la raison pour laquelle nous avons eu une récolte record. Mais à part cela, il n'y a pas de raison de croire que nous n'aurons pas de bonnes récoltes dans cette région, car les plantations de coton y sont très prospères.

M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je remercie le Représentant spécial des renseignements qu'il vient de me fournir. Toutefois, je voudrais appeler son attention sur le fait que je n'ai reçu de réponse qu'à la première partie de mes questions et encore s'agit-il d'une réponse incomplète. J'avais demandé qu'on m'indique le pourcentage de bénéfices en dollars que reçoit le Territoire, c'est-à-dire l'importance des investissements en dollars dans le Territoire. Je serais reconnaissant au Représentant spécial s'il voulait bien compléter les renseignements qu'il m'a donnés, sinon maintenant, du moins ultérieurement.

Je n'ai pas non plus reçu de réponse à ma question sur les bénéfices dérivés des investissements de capitaux dans le Territoire et l'importance de ces bénéfices. Sur ce point encore, je serais heureux d'avoir des précisions.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de l'Union soviétique ne m'a peut-être pas bien entendu car j'ai commencé par dire qu'il ne m'était pas possible de donner des indications sur les bénéfices faits dans le Territoire, soit en dollars, soit autrement, parce qu'il n'y a pas de chiffres disponibles. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question du représentant de l'Union soviétique; mais le fait est que je ne puis pas donner de chiffres parce que je n'en dispose pas.

M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je m'excuse de demander des éclaircissements complémentaires, mais la question me semble si importante que je ne puis pas l'éviter. Le Représentant spécial nous a dit qu'en 1952, on avait exporté du Territoire, vers la zone dollar, pour une valeur de 10 millions de livres sterling. Je voudrais savoir quel pourcentage de ces dollars est revenu dans le Territoire. Cela s'applique à toutes les autres années dont a parlé le Représentant spécial lorsqu'il m'a fourni des renseignements complémentaires.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Peut-être y a-t-il une confusion sur le mot "bénéfices". Si le représentant de l'Union soviétique veut savoir dans quelle mesure les recettes en dollars provenant des exportations vers la zone dollar sont revenues au Territoire, la réponse est, bien entendu, que tous les dollars provenant des exportations de

MG/AB

T/PV.815.
- 77 -

M. Fletcher-Cooke
(Représentant spécial)

régions faisant partie de la zone sterling - ce qui est le cas du Tanganyika - vont à la réserve centrale de la zone sterling et que, dans toute la mesure où la population du Tanganyika a besoin de dollars pour le paiement de ses importations ou pour d'autres fins approuvées, elle obtient ces fonds des autorités chargées du contrôle. Je puis dire également que les 10 millions de dollars dont il s'agit ont été versés à la Caisse centrale, ou, en tout cas, je l'espère. Mais je ne puis pas donner d'autres chiffres.

M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je voudrais précisément savoir quelle partie de ces gains en dollars est parvenue au Territoire lui-même et non pas à la zone sterling en général. Je comprends très bien que tous ces dollars sont parvenus à la zone sterling; mais il se peut qu'ils aient été dirigés vers une autre partie de cette zone et non pas dans le Territoire. Je voudrais savoir quelle partie de ces sommes en dollars ont servi, par exemple, à l'achat de machines pour le Territoire. C'est précisément là ce qui m'intéresse.

Je voudrais une autre précision. J'aimerais savoir non pas uniquement quelle partie des bénéfices est revenue dans le Territoire, mais encore si, par exemple, le Territoire a produit pour une valeur de 10 millions de dollars de marchandises d'exportation, quelle partie de ces 10 millions de dollars a été mise à la disposition du Territoire lui-même. En d'autres termes, à quoi ces 10 millions de dollars ont-ils été consacrés?

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Est-ce que le Représentant spécial est en mesure de fournir une réponse à cette question?

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je ne puis dire qu'une chose, à savoir que le Tanganyika a reçu la part qui lui revient des dollars dont il a besoin et provenant de la Caisse centrale.

Progrès social et progrès de l'enseignement

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons encore assez de temps pour aborder les chapitres du progrès social et du progrès de l'enseignement et je donnerai tout d'abord la parole au représentant de l'UNESCO.

M. SALSAMENDI (Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture) (interprétation de l'espagnol) : Je vous suis reconnaissant, Monsieur le Président, de m'avoir accordé la parole pour introduire la partie du document T/1304 qui se rapporte au Tanganyika.

Selon ce document, il n'y a pas eu de modifications de la politique de l'enseignement dans le Territoire. La participation des habitants autochtones, en 1955, a été assez forte.

Le plan de dix ans pour l'enseignement aux Africains arrive maintenant à sa fin et les résultats obtenus au cours de l'année 1955, celle dont traite le rapport, ont été ceux qu'on espérait obtenir en 1956. Nous en sommes fort heureux. On est arrivé, en effet, à tripler les moyens d'enseignement primaire et à définir clairement le but de chacun des cycles d'enseignement.

Le pourcentage total des dépenses afférentes à l'enseignement a augmenté, notamment pour l'enseignement moyen et secondaire. Pour la première fois, le rapport nous donne des chiffres détaillés sur le financement des différents éléments scolaires et l'UNESCO estime que ces tableaux sont fort intéressants et leur publication très utile.

L'enseignement est divisé en trois cycles de quatre ans : primaire, moyen et secondaire. Il y a eu une augmentation de 13 pour 100, par rapport à l'année précédente, dans le nombre des élèves des écoles primaires. Il est possible que un sur cinq poursuive ses études et passe aux classes moyennes. La politique de l'Autorité administrante a réussi à pousser davantage d'enfants à terminer leurs études primaires. Dans les premières classes de l'enseignement moyen, la situation est analogue. Depuis 1951, le nombre des enfants qui quittent l'école au cours des deux premiers cycles est moins élevé. Le nombre des élèves des cours moyens est encore inférieur à ce que l'on souhaiterait, mais on constate que la situation s'améliore et on peut espérer que le nombre des enfants - filles ou garçons - qui abandonnent leurs études au cours du cycle ira en diminuant.

En 1955, étant donné les circonstances, on n'a pas pu rendre l'enseignement obligatoire. Cependant, il existe des dispositions juridiques en vertu desquelles les autorités autochtones peuvent imposer la fréquentation scolaire.

Il est regrettable que les écoles primaires du gouvernement commencent à demander un paiement pour l'enseignement qu'elles donnent et cela risque de contre-carrer le plan de développement de l'enseignement.

MG/AB

T/PV.815
- 79/80 -

M. Salsamendi (UNESCO)

Le nombre des élèves inscrits dans les établissements d'enseignement secondaire est en augmentation constante, mais lente, pour la période comprise entre les années 1951 et 1955. En 1955, cette tendance a été très nette puisqu'il y a eu une augmentation de 14 pour 100 par rapport à l'année précédente. Cela montre qu'actuellement, l'enseignement secondaire se développe au même rythme que l'enseignement primaire et l'enseignement moyen.

Lorsqu'on fait le résumé de la situation, on arrive à la conclusion que le progrès obtenu est tout à fait satisfaisant.

Pour ce qui est de l'enseignement professionnel, le nombre d'élèves inscrits en 1955 est inférieur à celui de 1951. Ces chiffres, d'autre part, doivent être maniés avec le plus grand soin car ils ne portent que sur les élèves qui suivent les cours du Département de l'instruction publique et il faut se rappeler que d'autres services du gouvernement organisent également des cours spécialisés. Si l'on ne prend que les chiffres du Département de l'instruction publique et si l'on considère que le Territoire a besoin de techniciens, il faut peut-être suggérer à l'Administration de prendre des mesures plus énergiques dans cette branche d'enseignement afin de préparer le Territoire à avoir les spécialistes dont il a besoin.

Le rapport annuel donne le nombre d'étudiants qui poursuivent des études supérieures en dehors du Territoire. Ce chiffre est certainement plus bas que le chiffre réel, étant donné qu'il ne tient pas compte des étudiants qui poursuivent leurs études pour leur propre compte. L'augmentation du nombre des étudiants africains - 25 pour 100 par rapport à 1954 - doit être soulignée, notamment si l'on tient compte du fait que la majorité de ces étudiants sont des boursiers.

Le nombre d'étudiants non africains qui effectuent des études en dehors du Territoire a diminué considérablement.

Autre fait qui doit être remarqué : des mesures sont prises pour fournir un enseignement supérieur à l'intérieur même du Territoire.

Quant au personnel enseignant, le rapport annuel nous donne des chiffres quant au nombre des instituteurs et des professeurs en fonction pendant l'année 1955. A ce propos, il est intéressant de noter le nombre des étudiants qui ont été diplômés dans les vingt-cinq centres de formation professionnelle - quatorze centres de plus qu'il n'en existait en 1954. Le nombre de ces étudiants a augmenté de 12 pour 100 en 1955.

Le nombre des personnes qui ont reçu des diplômes a augmenté de 22 pour 100, ce qui est satisfaisant.

Nous voudrions faire remarquer également qu'en 1955, le nombre des étudiants reçus a dépassé les espoirs du plan de dix ans. Le Territoire a fait un effort considérable pour arriver à cette fin et il faut insister sur le résultat obtenu.

Ces résultats, en ce qui concerne l'éducation des groupes non africains, semblent être en rapport avec les besoins de ces groupes. Quant à l'éducation des adultes et à l'éducation communautaire, j'espère pouvoir distribuer prochainement aux membres du Conseil un exemplaire de la publication de l'UNESCO sur l'éducation fondamentale, dans laquelle figure un article qui intéresse le Tanganyika.

L'UNESCO espère pouvoir publier cette année une étude sur le matériel mis à la disposition des gens qui viennent d'apprendre à lire. Cette étude sera rédigée par le directeur de l'East African Literature Bureau.

Des études scientifiques se poursuivent dans le Territoire, portant sur le folklore, l'art et la musique autochtones. Il serait souhaitable que l'enseignement de l'art soit plus répandu.

L'UNESCO a pris acte avec intérêt des travaux effectués par les organisations musicales et culturelles et notamment des travaux de la Société archéologique du Tanganyika.

Mon Organisation considère qu'il serait utile que les rapports annuels ultérieurs donnent davantage de renseignements sur les bibliothèques et leur fonctionnement dans le Territoire.

Quant aux moyens d'information, les efforts réalisés par l'Autorité administrante pour développer la presse en langue autochtone et en Swahili sont fort intéressants. Il en est de même en ce qui concerne l'utilisation de la radio dans l'enseignement secondaire et nous voudrions avoir davantage de renseignements sur le contenu des programmes et sur les langues de transmission, ainsi que des détails plus importants sur le rôle que la radio joue dans l'éducation et sur le programme d'importation d'appareils de radio à bon marché pour les autochtones.

L'UNESCO suit avec le plus grand intérêt les efforts faits dans le Territoire pour produire des films cinématographiques et nous serions heureux d'avoir des renseignements sur ce qui est fait dans le domaine du cinéma éducatif et plus particulièrement sur les films produits pour l'éducation des adultes.

Le document T/1304 donne également des informations sur la visite faite dans le Territoire par la bibliothèque mobile de l'UNESCO.

Voilà ce que je voulais dire au sujet du document T/1304 et à propos du rapport annuel sur le Tanganyika pour 1955.

D'autre part, j'ai pris acte, avec le plus grand intérêt, de la déclaration liminaire du Représentant spécial qui constitue un exposé extrêmement intéressant sur l'état actuel du Tanganyika. J'en ai déjà transmis le texte au siège de l'UNESCO, à Paris.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous poserons des questions au Représentant spécial dans ce domaine lundi à 10 h. 30.

Nous espérons également que les membres du Conseil seront prêts à entreprendre le débat général sur le rapport concernant le Territoire lundi matin également.

Je pense que nous devrions lundi aussi essayer de terminer l'examen de la situation en Somalie sous administration italienne. A propos de ce Territoire, je crois comprendre que certains représentants doivent partir à une date assez rapprochée et il leur serait agréable d'avoir un débat lundi.

M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :
Je voudrais simplement parler d'une question soulevée hier par le représentant de l'Inde. Celui-ci a demandé les raisons pour lesquelles le Gouvernement s'était vu dans l'obligation, soit de fermer certaines sections de la Tanganyika National Union, soit de refuser leur enregistrement. J'ai fait distribuer un document qui indique quelles sont ces raisons; mais il y a une erreur d'impression assez importante dans un petit paragraphe a) qui figure à la page 1, dont la dernière ligne devrait se lire :

(interprétation de séance)

"Dans tous ces cas, la section a témoigné d'un certain mépris pour le processus normal de la loi, ou s'est ingérée dans son fonctionnement".

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Représentant spécial d'avoir mis ce document à notre disposition. Je l'étudierai très attentivement.

Tant que j'ai la parole, serait-il possible de demander au Président de nous indiquer quand le pétitionnaire du Tanganyika arrivera et quand le Conseil pourra l'entendre?

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'allais ajouter que l'on espère que les pétitionnaires qui ont demandé une audience au Conseil seront à New-York lundi, mais ce renseignement n'est pas tout à fait définitif.

La séance est levée à 17 h. 30.